Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-127

Objet : Convention d'engagement du Centre chorégraphique national de Rillieux (CCNR) pour le spectacle « Having Fun » dans le cadre du projet culturel de territoire

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant

VU l'année de préfiguration 2022-2023 qui s'inscrit dans le cadre d'un projet culturel de territoire, actuellement en préparation sous la forme d'un projet de convention territoriale d'éducation artistique et culturelle avec l'Etat (DRAC, DRAAF, Education Nationale), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain ;

- DECIDE de signer une convention d'engagement avec le CCNR pour présenter son spectacle *Having Fun* sur l'année scolaire 2022-2023 dans les communes et les structures volontaires du territoire de la CCPA.
- PRECISE que cette convention est conclue jusqu'à l'issue de l'année scolaire 2022-2023.
- PRECISE que la participation financière aux actions artistiques est fixée à 7 346,02 € TTC.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 décembre 2022 Publiée le 0 8 DEC. 2022

Fait à Chazey-sur-Ain, le 8 décembre 2022.

AUTE DE COM

Le Président

de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER